INSTITUT SAINT-CHARLES

N° matricule 54 507 010 06

Place de la Résistance 10
7711 DOTTIGNIES

Rue Curiale 7
7700 LUINGNE

Tél. 056/489503 Fax 056/489950
Email : saint.charles.dottignies@skynet.be

Tél. 056/331550 Fax 056/347683
Email : saint.charles.luingne@skynet.be

Luingne, le 20 mai 2019.

Madame, Monsieur,

Le moment est venu de vous faire part de l'organisation du dernier mois du calendrier scolaire. Ces informations étant très importantes, nous vous remercions d'en prendre bonne note.

BILANS ET FIN D'ANNÉE

Organisation générale

Chaque élève a reçu son horaire de bilans. Sauf en cas de certains bilans oraux, ils ont lieu le matin, l'après-midi étant réservée à l'étude. Cet horaire est également consultable sur le site de l'école.
A cet effet, les élèves qui en auront reçu l'autorisation de leurs parents pourront quitter l'école à midi.
Il y aura étude surveillée pour les élèves qui restent **(souche 1)**. Merci de noter qu'il y aura une étude organisée **le mercredi 12** après-midi, mais **pas le vendredi 14 juin**.
Il sera possible de prendre des repas chauds jusqu'au **vendredi 7 juin** inclus.

Nous rappelons que **toute absence** durant la période de bilans, fût-elle d'un seul jour, doit être **justifiée par un certificat médical** remis à l'éducateur /-trice **au plus tard le jour du retour de l'élève** et avant 8 heures 20. Ce n'est qu'à ces conditions qu'il sera permis à l'élève de refaire les bilans qui ont eu lieu pendant son absence. De même, ce certificat sera réclamé en cas de bilan placé hors session.

Nous organisons une adaptation des modalités de passation de la session d'examens pour les élèves présentant des troubles de l'apprentissage sur base de diagnostic (para)médical.
Si votre enfant est concerné, merci de contacter son éducateur/-trice.

Calendrier

Mardi 11 juin : dernière étude du soir

Mardi 18 juin :
Fin des bilans pour les élèves de 6ème année.

Mercredi 19 juin :
Fin des bilans pour tous. Délibérations pour les élèves de 6ème.

Jeudi 20 juin :
Délibérations. Présence des élèves non obligatoire. Excursion facultative pour le premier degré.
Bilans de récupération pour les malades (en ordre de certificat).

Vendredi 21 juin
Délibérations. Présence des élèves non obligatoire.
Bilans de récupération pour les malades (en ordre de certificat).

Samedi 22 juin :
A 10h15, proclamation pour toutes les classes terminales, à Dottignies.

Lundi 24 et mardi 25 juin :
Délibérations. Présence des élèves non obligatoire.

Mercredi 26 juin :
Archives et remise des livres,
de 8h30 à 10h30, pour les élèves de 1ère et 2ème années,
de 10h30 à 12h00, pour les élèves de 3ème à 6ème années.
Communication des résultats aux élèves.
Remise des bulletins aux parents, de 15 heures à 18 heures 30.

À propos des livres
Pour le jour de la remise des livres, chaque élève veillera à les découvrir, les vider de tous papiers et, pour éviter les amendes éventuelles, les réparer et les gommer. Tout livre loué non rentré pour le 05 juillet sera facturé au prix total.

A propos des archives
Le jour de la remise de leurs livres, les élèves amènent à l'école tous leurs cours, devoirs et contrôles ainsi que leur journal de classe pour vérification. **Les cours et le journal de classe doivent être précieusement conservés à la maison jusqu'à l'obtention de leur diplôme.**

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur la grande importance que revêt la conservation précieuse de tous ces documents pour un contrôle éventuel des Services d'Inspection jusqu'à la réception du diplôme de fin de cycle. Seule la responsabilité des parents est engagée dans cette contrainte **(souche 2).**

Merci de rentrer les souches complétées à l'école pour le vendredi 24 mai.

CALENDRIER DES BILANS DE REPÊCHAGE ET DE LA PROCHAINE RENTRÉE
Les éventuels bilans de repêchage sont prévus le **mercredi 28 août et le jeudi 29 août** (l'horaire sera précisé dans le bulletin).
La rentrée scolaire se déroulera le mardi 3 septembre, le lundi 2 étant réservé à l'accueil des élèves de première année.

RECOURS
Les parents ou l'élève majeur peuvent être amenés à contester une décision du Conseil de classe ou du jury de qualification. S'ils souhaitent faire appel de cette décision, ils en feront la déclaration écrite au Chef d'établissement ou à son délégué avant le vendredi 28 juin, 9h. Une contestation de la décision du jury de qualification de la 6ème Agent en Accueil et Tourisme pourra être introduite avant le 24 juin. **Pour qu'un nouveau Conseil de classe ou jury se réunisse, il faut montrer qu'il y a eu erreur ou apporter une information dont le Conseil ou jury ne disposait pas et susceptible de modifier son avis.**

Le résultat de cette nouvelle délibération sera communiqué téléphoniquement le 29 juin et confirmé par courrier. Si aucune solution n'est trouvée au sein de l'école, un recours externe reste envisageable auprès de l'Administration Générale de l'Enseignement par le biais d'une lettre recommandée comprenant une motivation précise, et ce dans les dix jours de la notification de la décision du conseil de classe. Une copie du recours doit être adressée à la Direction de l'école. Cette disposition de recours externe n'existe toutefois pas pour les décisions des jurys de qualification.

Nous vous remercions déjà pour la confiance que vous avez accordée à notre école au long de cette année et souhaitons courage et motivation à tous nos élèves pour la terminer en beauté. Recevez, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Stéphane VANHOVE,
Directeur adjoint.

Luc DUJARDIN,
Directeur.